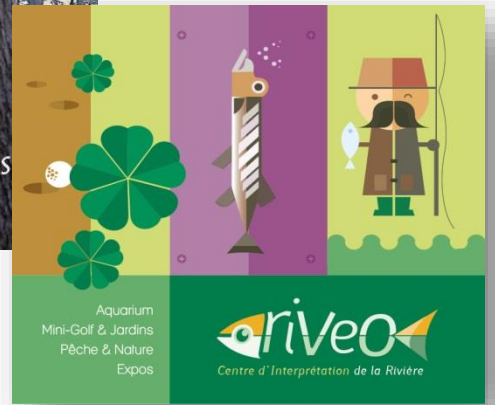




Centre International de Rencontres et d'Actions Culturelles



Coin-pêche

à Marcourt

L'étang « handi-pêche »

Principaux poissons présents sur le site : - CARASSIN
- GARDON
- CARPE

Règlement de pêche du site :

- Du 1^{er} janvier au 1^{er} vendredi d'avril inclus -> Interdiction de pêcher.
- Du 1^{er} samedi d'avril au 2^{ème} dimanche de novembre inclus -> Pêche autorisée.
- Du 2^{ème} lundi de novembre au 31 décembre -> Interdiction de pêcher

Attention ! : Il faut le permis A de la région Wallonne obligatoirement. Pour se le procurer, aller au bureau de poste ou maison Wallonne de la pêche.

Obligation de remettre le poisson dans l'étang de suite après l'avoir pêcher.

Contact :

Rivéo ou le centre CIRAC de Marcourt.

Accès : Ici même dans le centre